



COMMUNE DE LE VIEUX-BOURG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Le 12 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle de Conseil Municipal - 1 place de la mairie sous la présidence de Christian RANNO, maire, suivant convocation transmise le mercredi 7 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : RANNO Christian, HAUGOMMARD Sébastien, ROUXEL Laure, COATRIEUX Daniel, LE GUEN Claire, BLANCHARD Gwendal, BOSCHER Sylvain, CARREZ Jean-Perre, COSSON Anthony, HELARY Anne-Eléonore, LE HEGARAT Valérie, LE RONCE Camille, STEUNOU Rozenn, VINCENT Fabrice

Absents : LE BIHANNIC Lénaïk

Secrétaire de séance : LE RONCE Camille

2026-049 - EXAMEN OFFRES ABONNEMENTS TÉLÉCOM

Exposé des motifs

Le contrat de téléphonie conclu entre la commune et la société LD Télécoms arrivant à échéance à la fin du premier trimestre 2027, la commune a engagé des démarches afin d'anticiper son renouvellement et d'assurer la continuité des services.

À cette fin, elle a sollicité l'opérateur Orange, qui l'a orientée vers son sous-traitant et revendeur local, l'entreprise Communymcom. Deux propositions ont été transmises:

- une offre comprenant les abonnements et la location du pare-feu et du matériel de téléphonie, avec un engagement de cinq ans ;
- une offre comprenant les abonnements et l'achat du pare-feu et du matériel de téléphonie.

En parallèle, la commune a été contactée par la société Koésio, opérateur proposant des services de télécommunications en marque blanche. Une demande de devis lui a été adressée pour une solution équivalente. Koésio a également présenté deux offres :

- une offre comprenant les abonnements, la location du matériel et un pare-feu hébergé, avec un engagement de trois ans ;
- une offre comprenant les abonnements et l'achat du matériel et du pare-feu.

Afin de permettre une comparaison objective des propositions, les coûts des différentes offres ont été ramenés à une base annuelle.

VU les offres présentées par les entreprises Koésio et Communycor;

CONSIDÉRANT que la solution "location" de matériel permet de préserver la trésorerie, en garantissant la maintenance et le renouvellement réguliers des équipements;

CONSIDÉRANT que l'offre de la société Koésio pour les abonnements, la location de matériel et la mise en place d'un pare feu représente l'offre économiquement la plus avantageuse;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De retenir l'offre globale de la société Koésio avec location du matériel pour un engagement de 39 mois, au prix de 575 € HT par mois soit 690 € TTC par mois;
- Charge le Maire d'exécuter la présente décision.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 12 octobre 2026

La présidence de séance,
Christian RANNO, maire

Le secrétariat de séance,
Camille LE RONCE